

## **Séance publique**

**Vendredi 24 février 2017**

**Introduction de Patrick Devedjian,**

**Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Mes chers collègues,

L'ordre du jour de cette séance est notamment consacré au déploiement du Très Haut Débit dans les Hauts-de-Seine.

Ce dossier, vous le savez, nous a apporté des rebondissements tout à fait inconfortables, dont nous nous serions bien passés.

Mais ce n'est pas mon genre de m'arrêter de marcher au 1<sup>er</sup> caillou dans la chaussure... Ni au 2<sup>ème</sup>, ni au 3<sup>ème</sup> d'ailleurs.

Malgré les difficultés, malgré les défaillances du délégataire, dont nous avons résilié la délégation de service public en 2015, nous continuons d'avancer pour que l'ensemble des Alto-Séquanais aient accès au Très Haut Débit.

Notre objectif aujourd'hui, c'est de poursuivre dans l'esprit initial du projet THD Seine : l'accès au Très Haut Débit pour tous, et dans toutes les zones.

Dans cet ambitieux projet départemental, personne ne devait être mis de côté : aucune commune, aucune entreprise, aucun foyer des Hauts-de-Seine. Y compris les zones pavillonnaires, peu denses, et souvent jugées peu rentables par les investisseurs privés.

Le Très Haut Débit est aussi un élément indispensable pour l'attractivité du Département, dans un contexte de compétition mondiale de plus en plus forte.

Voilà pourquoi je vous propose la cession des infrastructures du réseau départemental THD Seine.

*Seul le prononcé fait foi*

C'est cette solution et l'offre de la société COVAGE qui ont retenu notre intérêt. Solution qui va permettre de débloquer la situation et de poursuivre le projet tel qu'il avait été imaginé à l'origine par le Département, puisque COVAGE s'engage notamment à respecter le déploiement du THD dans les zones non denses.

De plus, l'offre COVAGE a reçu le soutien et l'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignation à ses côtés, ce qui est un gage de sérieux et de solidité financière.

Mes chers collègues, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.